



UNION EUROPÉENNE

En partenariat
avec:



Multi sectoriel



Fonds Malgache de Formation Professionnelle
rahiv. Ramatilahy-bato Malagasy ha Ramplafanana ny mPiasa

**Appel à Projet
Interentreprise
Sectoriel (PIS)
AP22**

FEVRIER 2026

Trame de l'appel à Projets Interentreprises Sectoriel – AP 22

Multisectoriel

I. Contexte de l'appel à projets

Le Multisectoriel regroupe l'ensemble des activités socioéconomiques non intégrées dans les secteurs prioritaires¹. Il ne concentre pas moins de 57 % des entreprises formelles dans le pays² avec une prépondérance des activités de services (16 %) et de commerce (20 %). Le Multisectoriel comprend aussi les activités sociales comme la santé et l'éducation qui regroupent 20% des établissements et les autres industries le reste. Selon la Banque Mondiale, la croissance économique s'est maintenue à 4.2 % en 2024. Toutefois, elle devrait s'accélérer progressivement au cours des années à venir, avec une croissance moyenne projetée à 4.7 % entre 2025 et 2027³. Cette dynamique devrait être portée par différents secteurs, dont les services, à condition que les réformes structurelles engagées se poursuivent.

Dans le cadre de la refondation politique engagée à la fin de l'année 2025, Madagascar s'inscrit dans une dynamique de transformation structurelle visant à restaurer les services publics essentiels et à renforcer un développement économique inclusif. À cet effet, le Gouvernement a défini des priorités axées notamment sur la sécurité sociale, la santé, l'éducation, l'accès à Internet dans les établissements scolaires et l'électrification⁴. Ces orientations s'inscrivent dans une vision de développement équilibré, participatif et équitable sur l'ensemble du territoire national.

Le secteur des services, pilier de l'économie malgache, contribue à près de 60 % du PIB et emploie 16,4 % de la population active⁵. Cette prépondérance souligne l'importance cruciale du Multisectoriel dans la dynamique économique nationale.

Dans ce contexte, le renforcement des compétences professionnelles dans le secteur Multisectoriel apparaît comme un levier essentiel pour soutenir la croissance économique, améliorer l'employabilité et contribuer à la réduction de la pauvreté.

Afin de renforcer les compétences des travailleurs et des personnes en demande d'insertion dans le multisectoriel, et répondre aux besoins des entreprises regroupées dans les sous-secteurs sus cités, un appel à projets sectoriels de formation est ainsi lancé pour cette année 2026. Il consiste à soutenir le développement des activités économiques des entreprises pour développer de nouveaux marchés mais également de contribuer à une croissance durable.

i. Le sous-secteur finances et Assurance

Le secteur financier de Madagascar montre des signes de progression ces dernières années et maintient une certaine stabilité. Il est soutenu par une amélioration progressive de l'accès des ménages et des entreprises aux services financiers formels, une diversification accrue des produits, une concurrence renforcée dans le secteur bancaire et une utilisation plus poussée des technologies financières. À cet égard, le taux d'inclusion financière a atteint 40 % en 2025, une progression significative portée principalement par le développement du Mobile Banking⁶. Toutefois, la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière de Madagascar (SNIM) 2024-2028 souligne que l'utilisation des services financiers formels reste encore limitée pour une part importante de la population adulte et des MPME, en dépit des avancées en matière d'accès numérique. Face à cette situation, la SNIM fixe comme objectif qu'au moins 50 % des adultes

¹ THA, THR, TIC, BTP-RS, et DR

² Source : Base de données du FMFP

³ Banque mondiale, Bridging the Productivity Divide: Unlocking Africa's Economic Potential – Madagascar Economic Update, communiqué de presse, Février 2025.

⁴ Discours présidentiel, janvier 2026

⁵ Banque Mondiale, Madagascar Economic Update, février 2025

⁶ Trésor français, Situation économique et financière de Madagascar, décembre 2025

et 25 % des MPME utilisent des services financiers formels d'ici 2028⁷. L'atteinte de cet objectif implique un renforcement significatif des compétences digitales, techniques mais surtout opérationnelles des acteurs de ce secteur.

Parallèlement, le secteur de la microfinance continue de jouer un rôle essentiel dans l'accès des populations vulnérables aux services financiers et dans la mobilisation de l'épargne. Il demeure toutefois exposé à des risques élevés de non-remboursement et à des besoins croissants en compétences spécialisées. De même, le secteur de l'assurance, dont la contribution au produit intérieur brut reste encore limitée, représentant actuellement moins de 1 % du PIB⁸, et dont la pénétration demeure faible, connaît une évolution progressive qui génère des besoins importants en formation, tant pour accompagner la croissance du marché que pour renforcer la qualité des services et la protection des assurés.

Dans un cadre institutionnel en mutation, depuis octobre 2025, Madagascar est engagé dans une phase de refondation institutionnelle visant principalement le renforcement de la gouvernance économique et financière, l'amélioration de la transparence budgétaire et la modernisation de la gestion publique. Pour le secteur de la finance et de l'assurance, cette nouvelle trajectoire politique implique un renforcement des capacités des acteurs dans les domaines financiers et des institutions du secteur financier qui jouent un rôle central dans la mobilisation de l'épargne, le financement des investissements et la sécurisation des flux financiers⁹.

Le Rapport Pays Madagascar 2025 de la Banque mondiale met en évidence une intermédiation financière encore limitée et une faible diversification du système financier. Il confirme également l'accès encore restreint aux services financiers formels, malgré les progrès enregistrés ces dernières années. Par conséquent, la formation apparaît plus que jamais comme un levier stratégique pour accompagner les acteurs du secteur et permettre une appropriation optimale des nouveaux services financiers.

ii. Le sous-secteur transport, logistique et concession automobile

Le commerce extérieur de Madagascar dépend principalement du port de Toamasina, qui traite plus de 90 % du fret international (6,6 millions de tonnes par an). Un vaste projet d'extension est en cours, avec un achèvement prévu en 2026. Ce projet comprend la construction d'un nouveau quai de 470 mètres, l'approfondissement du bassin et la création de zones logistiques modernes. Une fois achevé, ces travaux devraient tripler la capacité d'accueil du port¹⁰. Actuellement, la capacité du port de Toamasina est prévue passer à 550 000 conteneurs en 2025, puis à 856 000 conteneurs à terme¹¹. En juin 2025, le chantier du quai C4 avait atteint 83,63 % d'avancement¹².

La Banque mondiale a identifié l'insuffisance de personnel expérimenté et qualifié comme l'une des principales causes des problèmes du secteur des transports¹³. Le manque de formation continue et d'accès à des programmes adaptés contribue à une main-d'œuvre peu préparée face aux exigences croissantes du secteur. En parallèle, les investissements dans la modernisation des infrastructures routières, qui nécessitent une main-d'œuvre qualifiée pour leur conception et leur entretien, soulignent encore davantage cette nécessité. Les statistiques sur l'accès à la formation montrent également que seuls 36 % des ouvriers bénéficient d'une formation continue, par rapport à 60 % des cadres et professions intermédiaires. Cette disparité

⁷ Stratégie Nationale d'Inclusion Financière de Madagascar – SNIM 2024-2028, P12

⁸ Rapport économique YEARBOOK MADAGASCAR, https://issuu.com/ldmdev/docs/yearbook_madagascar/148

⁹ LOI DE FINANCE MADAGASCAR 2026

¹⁰ L'Express de Madagascar, septembre 2025

¹¹ SPAT, Contexte du projet d'extension

¹² Moov, Juillet 2025

¹³ Banque Mondiale, 2024

indique un besoin crucial d'élargir l'accès à la formation pour tous les niveaux de qualification dans le secteur des transports.

Entre janvier et mai 2024, 7403 véhicules électriques ont été importés à Madagascar¹⁴, témoignant d'un intérêt croissant pour les solutions de mobilité durable. Les concessionnaires ont noté un intérêt accru pour ces véhicules, qui représentent une part de marché en expansion, notamment en raison de la hausse des prix du carburant. Pour accompagner cette dynamique, il est essentiel d'investir dans la formation des employés dans le secteur. La montée en popularité des véhicules électriques nécessite que les techniciens et mécaniciens soient formés aux spécificités techniques de ces nouveaux modèles, y compris leur entretien et leur réparation. De plus, les formations devraient inclure des modules sur les pratiques durables dans le secteur automobile, afin que les employés comprennent l'importance de réduire l'impact environnemental de leurs activités. Il est également crucial que les équipes commerciales soient formées aux techniques de vente modernes et aux stratégies marketing adaptées aux nouvelles tendances du marché. Alors que la clientèle devient de plus en plus exigeante, former les employés à offrir un service client exceptionnel est essentiel pour fidéliser cette clientèle. Cela inclut des compétences en gestion des réclamations et un suivi efficace après-vente.

De ce fait, les exigences de normes et le respect de la réglementation dans le transport ont toujours été une condition difficile à mettre en œuvre pour les prestataires bien qu'elles soient documentées dans les cahiers des charges des institutions de réglementation (ATT, etc.). La présence de plus en plus de voitures électriques et hybrides sur le marché de l'automobile malgache nécessite plus de maîtrise technique des professionnels du secteur et constitue ainsi un argument de vente efficace pour les concessionnaires.

iii. Le sous-secteur Éducation,

A Madagascar, plus de 80 % des enseignants sont en manque de qualification et dont la plupart sont recrutés au sein de la communauté et rémunérés par celle-ci. 63 % des enseignants du primaire sont des enseignants communautaires souvent peu ou pas formés. Cette situation affecte essentiellement la qualité de l'enseignement.¹⁵

Face à cette situation, l'éducation fait partie des priorités du Gouvernement. Cette volonté politique s'est traduite par plusieurs engagements concrets :

- Une série d'engagements pris lors du sommet sur la transformation de l'éducation en 2022 ;
- L'adoption de la loi sur l'orientation générale de l'éducation (2023) qui rend l'école obligatoire de la maternelle jusqu'au terme du premier cycle de l'enseignement secondaire.

Par ailleurs, les opérateurs travaillant dans l'écosystème de la formation professionnelle, les conseils et l'accompagnement se voient obligés de rehausser la qualité de leurs ressources humaines et niveau d'expertise pour appuyer la mission du FMFP et pour mieux répondre aux besoins des entreprises cotisantes qui deviennent de plus en plus élevés et précis.

En résumé, le système éducatif à Madagascar fait face à une crise profonde caractérisée par un faible taux de scolarisation et une qualité d'apprentissage insuffisante. Les efforts doivent se concentrer sur la formation des enseignants, l'amélioration des infrastructures scolaires et la mise en œuvre efficace des réformes législatives pour garantir un accès équitable à une éducation de qualité pour tous les enfants malgasy.

¹⁴ La Vérité, septembre 2025

¹⁵ Banque mondiale, Madagascar : Renforcer l'apprentissage et l'accès à l'école pour 4,7 millions d'enfants, communiqué de presse, Juillet 2025

iv. Le sous-secteur Santé

Le ministère de la Santé a élaboré le nouveau Plan de Développement du Secteur Santé (PDSS) 2025-2030, qui constitue un outil essentiel pour consolider les acquis, orienter les investissements et accélérer les progrès vers la couverture sanitaire universelle¹⁶. Ce plan stratégique fixe les orientations majeures pour les cinq prochaines années. Les orientations majeures du PDSS 2025-2030 sont : renforcement des ressources humaines en santé, amélioration de l'offre de soins intégrés et résilients, prévention et promotion de la santé, accès financier et protection sociale, gouvernance et système d'information, gestion efficace des ressources et réponse aux urgences sanitaires.

Selon l'UNICEF, Madagascar figure parmi les pays nécessitant le plus d'efforts en termes de couverture de santé afin d'améliorer le système de santé regroupant « toutes les organisations, personnes, ressources et actions dans l'intention première est de promouvoir, restaurer ou maintenir la santé ». Les ressources humaines constituent ainsi un pilier déterminant et majeur de la performance du système de santé car elles influent à la fois sur l'effectivité de l'offre de service et sur la qualité des soins de santé.

Cependant, une grande partie des professionnels du secteur sont en manque de qualifications, et une grande partie des professionnels, tels que les infirmiers et les sage-femmes, qui ne justifient malheureusement pas assez de formation de qualité. Le système national de recherche pour la santé souffre également d'un manque d'accès à la formation et à la rétention des chercheurs¹⁷.

A Madagascar, les épidémies (paludisme, VIH, variole du singe...) constituent des menaces sanitaires qui pèsent sur la population et sur l'économie.

La malnutrition aiguë touche également environ 12,4 %¹⁸ des enfants dans certaines régions, exacerbée par les effets des cyclones et les crises alimentaires.

Les cyclones et les inondations ont eu un impact dévastateur sur le système de santé. Ces événements ont également favorisé la prolifération de maladies telles que les infections respiratoires aiguës et les diarrhées.

En résumé, le secteur de la santé à Madagascar est confronté à des défis considérables liés à l'accès aux soins et au manque de formation des acteurs. Pour améliorer cette situation, il est crucial d'investir dans la formation des professionnels et d'améliorer les infrastructures sanitaires afin d'assurer un accès équitable à des soins de qualité pour toute la population.

v. Commerce et Industrie de transformation

a. Le sous-secteur du Commerce

En 2024, le poids du commerce extérieur représente une part importante de l'activité économique de Madagascar, contribuant à environ 55 % du PIB¹⁹. Le pays collecte une grande partie de ses revenus sous forme de droits de douane, taxes à l'importation et TVA sur les importations. Madagascar constitue la 132^e économie exportatrice au monde et le 136^e importateur²⁰.

Le commerce intérieur a connu une forte progression ces dernières années grâce à la croissance économique et un environnement favorable à l'entrepreneuriat. Cette dynamique se traduit par l'implication croissante de nombreuses petites entreprises dans la distribution des produits locaux et importés, contribuant ainsi au développement de l'économie intérieure et

¹⁶ OMS/AFRO Madagascar, 2025

¹⁷ Ministère de la Santé, 2024

¹⁸ Bulletin Cluster Santé N°01-2024

¹⁹ Rapport Banque Mondiale, www.theglobaleconomy.com/Madagascar

²⁰ Siteweb de IBL logistics, article sorti en date du 7 décembre 2021

à la création d'emplois. La création d'entreprises a connu une hausse significative, avec une augmentation de 20,2 % au dernier trimestre de l'année 2024 et une progression annuelle de 2,3 %, principalement dans les secteurs du commerce et des services, confirmant le rôle moteur des petites entreprises dans la dynamisation de l'économie nationale.²¹

Des initiatives visant à renforcer la formation des acteurs du commerce à Madagascar ont posé des bases importantes. Le renforcement et l'élargissement de l'accès à des formations de qualité permettraient toutefois de diffuser davantage les pratiques commerciales formelles et de consolider la compétitivité des entreprises sur le marché international. Ces actions favoriseraient également l'intégration progressive du secteur informel dans l'économie formelle, tout en renforçant la compétitivité et la résilience du secteur commercial à Madagascar.

b. Le sous-secteur de l'Industrie

Parallèlement, le secteur industriel, qui représente environ 22,8 % du PIB et emploie près de 10 % de la population active, constitue un levier stratégique pour le développement économique de Madagascar. Selon les orientations ministérielles, ce secteur doit être renforcé pour accroître la valeur ajoutée locale, soutenir les PME industrielles et favoriser la création d'emplois durables²².

La stratégie nationale d'industrialisation de Madagascar vise à porter la contribution du secteur secondaire à 30 % du PIB d'ici 2040, en misant sur la transformation locale des matières premières, l'autosuffisance alimentaire et l'exportation. Portée par le Conseil national pour l'industrialisation (CNIM) et le programme [ODOF](#) (One District One Factory), cette politique cible l'agribusiness, le textile, les huiles essentielles et la transformation minière (SIM).....

Ces orientations s'articulent autour de l'élaboration et du suivi d'un Pacte national pour la Programmation Industrielle, piloté par le Conseil National pour l'Industrialisation de Madagascar (CNIM). L'objectif est de structurer les filières clés, renforcer la compétitivité nationale, soutenir la valorisation locale et attirer les investissements. Des initiatives concrètes, comme le programme One District One Factory, qui prévoit des unités de transformation dans chaque district, illustrent la mise en œuvre de cette politique. La Semaine de l'Industrialisation de la SADC 2025 à Antananarivo a également mis en avant ces priorités.²³

Le Plan stratégique 2025–2029 de la Direction générale des Douanes s'inscrit dans cette logique en visant à faciliter le commerce, promouvoir la compétitivité nationale et intégrer les opérateurs économiques dans les chaînes de valeur régionales et internationales, offrant ainsi un cadre cohérent pour le développement simultané du commerce et de l'industrie (Plan stratégique 2025–2029 – Direction générale des Douanes Madagascar²⁴)

La Politique Générale de l'État 2024–2028 vise par ailleurs à développer la formation professionnelle à grande échelle, afin de permettre aux jeunes d'acquérir des compétences adaptées et de soutenir la création de PME, renforçant ainsi le lien entre formation, entrepreneuriat et développement industriel.²⁵

II. Objectif général de l'appel à projets Multisectoriel

Cet appel à projets a pour objectif de soutenir activement les acteurs économiques et les entreprises à Madagascar dans leurs activités, tout en favorisant l'innovation et le renforcement des capacités dans les systèmes de production des sous-secteurs ciblés.

²¹ Rapport EDBM fin 2024

²² TheGlobalEconomy.com, TradeSolutions / World Bank Data

²³ CNIM 2025

²⁴ Plan stratégique 2025–2029 – Direction générale des Douanes Madagascar

²⁵ Rapport Pays 2025 – Madagascar, Banque africaine de développement

Dans le contexte de la Refondation engagée depuis fin 2025, cet appel à projets appuie pleinement l'initiative du gouvernement qui vise à restaurer les services publics essentiels, à renforcer le capital humain et à promouvoir un développement équilibré et participatif sur l'ensemble du territoire.

III. Les Orientations prioritaires

Pour cet appel à projets, les orientations prioritaires dans le cadre de développement des compétences dans le Multisectoriel sont conditionnées par les critères ci-après :

- La réponse du projet par rapport aux objectifs sectoriels ;
- Le territoire dans lequel est mis en œuvre le projet ;
- Les effets et impacts visés pour endiguer les problèmes structurels du secteur ;
- Les sous-secteurs et filières concernés par cet appel à projets ;
- Les métiers ciblés appartenant aux sous-secteurs et filières suscités pour détendre le marché du travail et anticiper les besoins à venir ;
- Les qualifications et compétences ciblées pour répondre aux besoins urgents ou à venir des entreprises ;
- La typologie des bénéficiaires ciblés ;
- Et les dispositifs de formation préconisés pour peser sur l'efficacité des réponses aux problèmes de compétences dans le secteur.

i. Les objectifs sectoriels pour l'appel à projets

Des mesures prioritaires sont à prendre pour soutenir les nouvelles orientations ou innovations dans les sous-secteurs ciblés, cet appel ambitionne de :

- Renforcer les compétences de base liées au cœur de métier dans les sous-secteurs ciblés ;
- Constituer des viviers de qualifications sur des métiers en tension dans la santé, l'éducation, des finances et assurances, du transport et logistique, ainsi que du commerce et de l'industrie ;
- Comblar les gaps de compétences des travailleurs des sous-secteurs portant sur les filières, et métiers ciblés dans l'appel à projets ;
- Renforcer une masse critique de travailleurs des sous-secteurs sur des compétences numériques utiles ;
- Stimuler la croissance économique, améliorer la qualité des services et produits locaux et encourager l'intégration des pratiques durables et inclusives ;
- Adapter les nouveaux métiers liés à la transformation numérique et les solutions d'intelligence artificielle afin de renforcer l'autonomisation des acteurs et d'optimiser les processus de production.

ii. Les zones prioritaires

L'ensemble du territoire est visé par cet appel mais les projets se situant dans les régions, villes ou zones où il y a des projets de grande envergure dans ces sous-secteurs disposent d'un avantage comparatif important dans l'évaluation.

iii. Les effets et impacts visés

Le projet à travers le renforcement du capital humain doit apporter des réponses indirectes, des effets immédiats ou des impacts sur des acteurs ou dispositifs structurels²⁶ au niveau national, régional ou local.

²⁶ Ils font référence aux conditions et institutions politiques, économiques, sociales et environnementales qui augmentent ou diminuent la probabilité du développement du secteur

iv. En termes de métiers/qualifications et compétences ciblées

Les qualifications et les compétences techniques ciblées appartenant au cœur de métier du secteur doivent représenter au moins 70 % du volume horaire de la demande, tandis que les **compétences softs ou transverses** développant l'employabilité et le bien être des salariés au travail représentant au plus 30 % du volume horaire de la formation (les compétences en développement personnel des salariés, les compétences en relation humaine, l'efficacité au travail, les compétences permettant le respect de la conformité sociale (paix sociale au travail, etc.)).

a. Pour les compétences communes à la majorité des entreprises du secteur (entrant dans le cadre des 30 % en compétences soft ou transverses)

- Informatique bureautique ;
- Informatique logiciel technique ;
- Business intelligence ;
- Analyse des données ;
- Transformation numérique des entreprises ;
- Code de travail, administration et législation ;
- GRH ;
- Communication interpersonnelle ;
- Comptabilité, finance et audit ;
- La fiscalité et les règles administratives ;
- Développement d'entreprises ;
- Gestion, Management et leadership ;
- Développement personnel ;
- Langues ;
- Logistique et approvisionnement durable ;
- Gestion de stock et d'équipements ;
- Marketing, vente, commerce, Design Thinking ;
- Merchandising ;
- Qualité de services, techniques d'accueil, gestion client ;
- Community manager ;
- Gestion environnementale, EIE, Changement climatique, Énergie renouvelable ;
- L'économie circulaire et gestion durable ;
- Les Aspects réglementaires du lieu de travail (comptabilité-commerce-informatique-langue ;)
- Techniques de négociation ;
- Responsabilité sociale des entreprises.

Les compétences listées ci-dessus, transversales ou liées aux métiers support ou d'encadrement du secteur ne pourront pas représenter plus de 30 % de la demande en volume horaire.

b. Sous-secteur Education

En termes de sous-secteurs ou filières visés :

- L'enseignement fondamental privé et secondaire privé ;
- L'enseignement technique et professionnel privé ;
- La formation professionnelle continue privée ;
- L'enseignement supérieur privé.

En termes de métiers, l'appel amènera à cibler :

- Les métiers de l'enseignement des établissements de formation ;
- Les métiers administratif et financier des établissements de formation ;
- Les métiers de chercheurs et experts en formation ;

- Les métiers dans l'appui pédagogique, logistique et administratif ;
- Les métiers liés à l'éducation inclusive.

En termes de qualifications et de compétences (cœur de métier ou compétence technique du secteur), le sous-secteur visera à combler les gaps sur :

- L'Approche par les compétences (APC) ;
- L'Ingénierie de formation et pédagogique (formation des formateurs et responsable pédagogique) ;
- L'Éducation numérique (informatique bureautique, logiciels, e-learning, etc.) ;
- Les Langues d'enseignement (français, anglais, etc.) surtout en milieu rural ;
- La Psychopédagogie pour l'enseignement fondamental ;
- L'Administration d'un établissement spécifiquement dans le contexte de la formation (gestion des classes, emploi du temps, des formateurs, etc.) ;
- Le Montage et mise en œuvre de projet d'établissement ;
- Pédagogie / Andragogie ;
- Nouvelles techniques d'apprentissage ;
- Droit du travail ;
- Education civique ou civisme ;
- Les nouvelles didactiques ;
- Gestion d'équipements pédagogiques modernes (tableaux interactifs, laboratoires virtuels...) ;
- Techniques de suivi et évaluation (diagnostique, formative, sommative) de la qualité des apprentissages ;
- Analyse des indicateurs de performance éducative ;
- Conseil et animation pédagogiques ;
- Création et gestion de contenus numériques interactifs ;
- Evaluation et développement des politiques éducatives ;
- Gestion des situations de crise (catastrophes naturelles, pandémie...) ;
- Application des méthodes pédagogiques assistées par IA.

Les compétences listées ci-dessus dites « cœur de métier » devront représenter au moins 70% de la demande en volume horaire.

c. Sous-secteur Santé

En termes de métiers, l'appel amènera à cibler :

- les personnels de soins et le bien-être ;
- les préposés aux services médicaux ;
- les laborantins ;
- les pharmaciens et vendeurs de médicaments.

En termes de qualifications et de compétences (cœur de métier ou compétence technique du secteur), le sous-secteur visera à combler les besoins relatifs à :

- Les soins médicaux ;
- La prise en charge des patients ;
- L'accueil et conseils en cabinet médicaux et milieux hospitaliers ;
- La prévention et gestion des pandémies : techniques de prévention, premiers traitements et de gestion de crise ;
- Protection du personnel soignant et lutte contre les infections ;
- La qualité des soins et les techniques de bien être ;
- Les techniques en laboratoire ;
- Les spécialisations médicale et chirurgicale (allergologie, cardiologie, chirurgie, dentisterie, etc.) ;
- La production et l'utilisation d'essence et d'huile à base de plante pour des traitements thérapeutiques ;
- La connaissance des médicaments et posologie ;

- La qualité de services des établissements de santé (dont la gestion des services de santé, prise en charge des patients, qualité de soins de santé, la chaîne d'approvisionnement en santé, éthique en santé, la certification dans la santé) ;
- La formation sur les précautions universelles dans des établissements de santé ;
- L'approvisionnement et stockage spécifiques aux produits pharmaceutiques ;
- La gestion des données médicales (Dossiers médicaux informatisées) ;
- La gestion des infrastructures et équipements médicaux ;
- La psychothérapie ;
- Les analyses et les interprétations ;
- Utilisation des dispositifs médicaux modernes (imagerie médicale, équipements de diagnostic) ;
- Approche thérapeutique en nutrition (obésité, carences, etc.) ;
- Gestion des déchets biomédicaux et hospitaliers ;
- Impacts environnementaux liés à la santé et changement climatique (pollution, toxicité, maladies vectorielles, etc.) ;
- Gestion des urgences sanitaires en contexte de crise épidémique ou pandémique.

Les compétences listées ci-dessus dites « cœur de métier » devront représenter au moins 70% de la demande en volume horaire.

d. Sous-secteur Transport, Logistique et Concession automobile

En termes de métiers, l'appel amènera à cibler :

- Le domaine de l'Acconage et de la Manutention ;
- Le transport routier, maritime et aérien de marchandises sensibles ou générales/personne ;
- La concession automobile ;

Les métiers portuaires (transit, administratif et opérationnel, handling, groupage,), aéroportuaires, maritimes et de la navigation (courtier, pilotage, consignation, lamanage...)

En termes de qualifications et de compétences (cœur de métier ou compétence technique du secteur), le sous-secteur visera à combler les besoins relatifs à :

- La sécurité et sûreté (Code de la route et règle de sûreté maritime, aérien, etc.) ;
- La maintenance (préventive et curative) des moyens de mobilité et de transport ;
- La mécanique et la connaissance des marques des constructeurs ;
- La maintenance et réparation de véhicules électriques et hybrides ;
- Les systèmes électriques et électroniques automobiles modernes ;
- Les qualifications liées à tous les métiers du port et de la marine marchande (acconage, manutention, navigation) ;
- La gestion des opérations portuaires ;
- La maintenance ferroviaire ;
- La conduite d'engins et équipements de manutention ;
- Les qualifications liées au transit de marchandise (droit international, droit douanière, etc.) ;
- Les procédures douanières et de transit ;
- La conduite défensive et éco-conduite ;
- La gestion de flotte et optimisation des itinéraires ;
- Les normes de sécurité dans le transport ;
- Les langues de travail internationales ;
- Transit et réalisation du passage en douane ;
- Droit et législation spécifiques relatifs au transport maritime, aérien, terrestre et ferroviaire ;
- La gestion, manipulation et transport des produits dangereux ;

- Le circuit logistique ou approvisionnement des marchandises ;
- La gestion des entrepôts et optimisation des espaces de stockage ;
- La logistique inversée (reverse logistics) et gestion des retours ;
- Les techniques de modernisation des infrastructures de transport ;
- Les systèmes de gestion de transport ;
- Introduction aux véhicules électriques, hybrides et autonomes ;
- Initiation à l'internet des objets (IoT) pour la logistique et le transport ;
- Les techniques de transport durable ;
- Normes environnementales internationales (ISO 14001, IMO) ;
- Utilisation des systèmes d'information portuaire.

Les compétences listées ci-dessus dites « cœur de métier » devront représenter au moins 70 % de la demande en volume horaire.

e. Sous-secteur Services financier, assurance et autres

En termes de métiers et filières, l'appel amènera à cibler,

- Les assurances ;
- Les banques ;
- Les cabinets d'expertise financière ;
- Les institutions de microfinance.

En termes de qualifications et de compétences (cœur de métier ou compétence technique du secteur), le sous-secteur visera à combler les besoins sur :

- L'analyse financière (lecture et application) et état financier ;
- L'analyse des flux de trésorerie ;
- La modélisation financière ;
- L'ingénierie financière ;
- L'Inclusion financière, l'éducation financière et la culture risque (risque opérationnel, protection financière des clients, etc.) ;
- L'analyse et l'étude des dossiers de crédit ;
- La gestion de la relation client en banque et dans la microfinance ;
- La gestion des réclamations ;
- Le marketing des services financiers : Les techniques de vente et de prospection et de fidélisation ;
- La législation financière : droit et réglementation des assurances ; droit et réglementation bancaire et financier ;
- Digitalisation et télédéclaration ;
- Techniques de recouvrement ;
- Recherche de partenariats ;
- La digitalisation des transactions financières, la sécurité informatique et protection des données financières ;
- Les normes internationales d'information financière IFRS²⁷ avec accompagnement ;
- La culture risque et analyse financière ;
- Management bancaire et assurantiel ;
- Organisation et processus des services financiers ;
- Capital Risk (Risques sur Investissement) ;
- Actuariat et tarification pour les assurances ;
- Gestion des sinistres et réclamations ;
- La gestion des sinistres et indemnités ;
- Gestion des risques : risque de crédit, risque opérationnel, et risque de liquidité ;
- Lutte contre le blanchiment.

²⁷ International financial reporting standards

Les compétences listées ci-dessus dites « cœur de métier » devront représenter au moins 70% de la demande en volume horaire.

f. Sous-secteur Commerce

En termes de métiers et filières, l'appel amènera à cibler,

- Toutes les entreprises dédiées à la distribution et au commerce ;
- Les TPE PME.

En termes de qualifications et de compétences (cœur de métier ou compétence technique du secteur), le sous-secteur visera à combler les besoins en :

- Les techniques de froid ;
- La fiscalité ;
- La comptabilité ;
- L'entrepreneuriat ;
- Les langues étrangères ;
- La correspondance professionnelle ;
- La gestion de clients ;
- La gestion de stock, approvisionnement, planification logistique automatisée etc. ;
- La gestion de magasin ;
- Les techniques de vente et marketing ;
- Les techniques d'accueil ;
- La force de ventes ;
- La maîtrise de la vente en ligne ;
- Le développement commercial ;
- L'analyse des performances commerciales ;
- La gestion des prix et des marges ;
- La gestion des achats ;
- La gestion des retours et réclamations ;
- La réglementation en sécurité alimentaire (pour le commerce alimentaire (les plans de maîtrise sanitaire, Normes HACCP, contrôles sanitaires)) ;

Les compétences listées ci-dessus dites « cœur de métier » devront représenter au moins 70 % de la demande en volume horaire.

g. Sous-secteur Industrie de transformation

En termes de métiers et filières, l'appel amènera à cibler :

- Les métiers de la production ;
- Les métiers de la maintenance ;
- Les métiers de la commercialisation et du marketing.

En termes de qualifications et de compétences (cœur de métier ou compétence technique du secteur), le sous-secteur visera à combler les besoins en :

- Maintenance et réparation des machines ;
- Automatisation ;
- Règlements industriels et environnementales (ISO 12100, ISO 45001, ATEX) ;
- Techniques de mesure qualité et contrôles qualité ;
- Logistique et gestion de stock ;
- Gestion de production ;
- Digitalisation, calibrage et paramétrages des machines et ligne de production ;
- Techniques de vente et marketing ;
- Gestion de l'Energie industrielle ;
- Traitement des déchets industriels ;
- E-commerce et vente en ligne ;
- Veille technologique et adoption d'outils IA.

Les compétences listées ci-dessus dites « cœur de métier » devront représenter au moins 70% de la demande en volume horaire.

v. En termes de bénéficiaires :

a. *Sous-secteur Education*

Les types d'emplois et catégories de salariés/pré-employés à former en priorité :

- Enseignants/professeurs vacataires ou titulaires (en pré-emploi ou FPC) ;
- Instituteur.trice ;
- Educateurs et formateurs (expert, spécialiste ou aide) dans des cabinets, instituts ou établissement ;
- Conseillers en orientation et éducation
- Conseillers pédagogiques ;
- Educateurs spécialisés ;
- Surveillants ;
- Experts et spécialistes en pédagogie numérique et éducation inclusive ;
- Personnel administratif (comptable, économe, etc.) ;
- Personnel de direction ou de management ;
- Les jeunes désireux d'intégrer le secteur (pré-emploi) sans qualification ou disposant seulement d'une partie des prérequis ou nécessitant une période de formation en entreprise pour se professionnaliser et faciliter l'insertion sur le marché du travail.

Les projets doivent se donner pour objectif de former :

- Au moins 60 % de femmes et 15 % à des postes de responsabilité
- Au moins 40 % de jeunes de moins de 35 ans

b. *Sous-secteur Santé*

Les types d'emplois et catégories de salariés/pré-employés à former en priorité :

- Médecin en activité ;
- Infirmiers et Paramédicaux ;
- Responsable de vente de médicaments (rural)/ Personnel de pharmacie ;
- Auxiliaires et agents de comptoir ;
- Agents de santé communautaire ;
- Personnel administratif des établissements de santé ;
- Laborantins et chercheurs ;
- Les jeunes désireux d'intégrer le secteur (pré-emploi) sans qualification ou disposant seulement d'une partie des prérequis ou nécessitant une période de formation en entreprise pour se professionnaliser et faciliter l'insertion sur le marché du travail ;
- Médecins (généralistes et spécialistes comme anesthésiste, cardiologue, chirurgien, pédiatre) ;
- Chirurgiens-dentistes ;
- Pharmaciens (officine, hospitalier, industrie) ;
- Sages-femmes ;
- Infirmiers (IDE) et Infirmiers spécialisés (IBODE, IADE, puéricultrice) ;
- Aides-soignants (AS) : soins d'hygiène, de confort et de surveillance ;
- Masseurs-kinésithérapeutes, Orthophonistes, Psychomotriciens ;
- Pédicures-podologues ;
- Techniciens de laboratoire médical et techniciens en imagerie médicale ;
- Ambulanciers. ;
- Métiers Techniques, de Gestion et d'Administration ;
- Directeurs d'hôpital et d'établissement médico-social ;
- Ingénieurs biomédicaux et hospitaliers ;
- Secrétaires médicales ;

- Agents de service hospitalier (ASH) et agents d'hygiène et de salubrité ;
- Responsables d'études cliniques
- Data manager.

Les projets doivent se donner pour objectif de former :

- Au moins 60 % de femmes et 15 % à des postes de responsabilité
- Au moins 40 % de jeunes de moins de 35 ans

c. Sous-secteur Transport, Logistique et Concession automobile

Les types d'emplois et catégories de salariés/pré-employés à former en priorité,

- Le personnel opérationnel :
 - Les conducteurs et aide dans le domaine du transport
 - Les ouvriers et techniciens.
 - L'équipe de chantier intervenant sur site ;
 - Les commerciaux ;
 - Les mécaniciens et maintenanciers.
- Les cadres intermédiaires et superviseurs d'équipe.
- Les jeunes désireux d'intégrer le secteur (pré-emploi) sans qualification ou disposant seulement d'une partie des prérequis ou nécessitant une période de formation en entreprise pour se professionnaliser et faciliter l'insertion sur le marché du travail ;

Les projets doivent se donner pour objectif de former :

- Au moins 20 % de femmes et 10 % à des postes de responsabilité ;
- Au moins 40 % de jeunes de moins de 35 ans .

d. Sous-secteur Services financier, assurance et autres

Les types d'emplois et catégories de salariés/pré-employés à former en priorité les :

- Personnel de Cabinet d'expertise ;
- Personnel financier (comptable, Responsable Financier, assistant, etc.) ;
- Agents de recouvrement, de crédit ;
- Personnel front-office (Chargé de clientèle, etc.) ;
- Les cadres intermédiaires et supérieurs ;
- Les commerciaux et responsable marketing ;
- Les jeunes désireux d'intégrer le secteur (pré-emploi) sans qualification ou disposant seulement d'une partie des prérequis ou nécessitant une période de formation en entreprise pour se professionnaliser et faciliter l'insertion sur le marché du travail.

Les projets doivent se donner pour objectif de former :

- Au moins 60 % de femmes et 10% à des postes de responsabilité ;
- Au moins 40 % de jeunes de moins de 35 ans .

e. Sous-secteur Commerce

Les types d'emplois et catégories de salariés/pré-employés à former en priorité les :

- Agents de vente, caissier ;
- Responsables des comptes ;
- Secrétaires ;
- Gestionnaire ;
- Magasiniers ;
- Aide et niveau ouvrier ;
- Personnels de sécurité et personnel des petites, moyennes ou grandes distributions (cadres, spécialistes, techniciens et ouvrier) ;
- Les jeunes désireux d'intégrer le secteur (pré-emploi) sans qualification ou disposant seulement d'une partie des prérequis ou nécessitant une période de formation en entreprise pour se professionnaliser et faciliter l'insertion sur le marché du travail.

Les projets doivent se donner pour objectif de former :

- Au moins 60 % de femmes et 10 % à des postes de responsabilité.
- Au moins 40 % de jeunes de moins de 35 ans .

f. Sous-secteur Industrie de transformation

Les types d'emplois et catégories de salariés/pré-employés à former en priorité les :

- Techniciens, opérateurs et ouvriers ;
- Chefs d'équipe en usine. ;
- Responsables de production ;
- Responsables en qualité HACCP ;
- Techniciens de laboratoire ;
- Responsables QHSSE.
- Magasiniers,
- Chargés d'approvisionnement ;
- Logisticiens ;
- Cadres intermédiaires et supérieurs ;
- Les jeunes désireux d'intégrer le secteur (pré-emploi) sans qualification ou disposant seulement d'une partie des prérequis ou nécessitant une période de formation en entreprise pour se professionnaliser et faciliter l'insertion sur le marché du travail.

Les projets doivent se donner pour objectif de former :

- Au moins 60 % de femmes et 10% à des postes de responsabilité
- Au moins 40 % de jeunes de moins de 35 ans